



## Ligne directrice visant à favoriser l'intervention diligente du personnel de garde d'Hydro-Québec lors d'incendies

---

### But

L'électricité peut représenter un risque pour les pompiers qui interviennent en situation d'urgence près des installations électriques. Selon des règles très strictes, les services de sécurité incendie doivent obligatoirement prévenir Hydro-Québec lors d'interventions à proximité de telles installations. Ces règles sont clairement définies et contenues dans le matériel didactique mis à la disposition des services de sécurité incendie et intitulé *L'électricité et les intervenants de première ligne*. Dans de telles circonstances, Hydro-Québec dépêche dans les meilleurs délais du personnel sur les lieux afin de sécuriser les installations électriques.

L'un des éléments importants que les services de sécurité incendie doivent considérer est le délai d'intervention. La rapidité avec laquelle les pompiers interviennent sur les lieux d'un sinistre est un point déterminant pour la réussite des opérations. Afin d'améliorer le temps de réponse du personnel d'Hydro-Québec et ainsi accélérer le déroulement des opérations effectuées par les pompiers, une ligne directrice a été conçue conjointement par Hydro-Québec et le ministère de la Sécurité publique. Les modalités d'application de cette ligne directrice sont précisées dans le texte qui suit.

Après une période d'implantation, le Ministère et Hydro-Québec procéderont à une évaluation de l'application de la ligne directrice.

### Services visés

Tous les services de sécurité incendie qui interviennent à proximité des installations électriques d'Hydro-Québec.

### Information

Hydro-Québec mettra en place du personnel de garde disponible 24 heures sur 24 dans tous ses centres de service du Québec. Le déploiement de la structure d'intervention a débuté en janvier 2004 et se poursuivra progressivement au cours de la prochaine année.

Ce personnel dispose d'un véhicule léger aux couleurs d'Hydro-Québec portant l'inscription URGENCE PANNE sur chaque côté. Le personnel dispose aussi d'un moyen de communication et d'équipements pour sécuriser les installations électriques.



## Ligne directrice visant à favoriser l'intervention diligente du personnel de garde d'Hydro-Québec lors d'incendies

### Mesures à prendre

Afin d'assurer une réponse rapide du personnel de garde d'Hydro-Québec, il est important que les services de sécurité incendie communiquent avec Hydro-Québec le plus rapidement possible lors d'incendies ou d'interventions à proximité des installations électriques.

De plus, les services de sécurité incendie devront prévoir dans leurs plans d'intervention d'aviser **automatiquement** Hydro-Québec afin que du personnel de garde soit aussi dépêché dans les situations suivantes :

- dès la première alerte lorsqu'un incendie est détecté dans un lieu identifié comme représentant un risque « élevé » ou « très élevé » dans le schéma de couverture de risques;
- dès la deuxième alerte.

Chaque service de sécurité incendie pourra demander l'intervention du personnel de garde en composant le numéro de téléphone d'urgence d'Hydro-Québec figurant dans le plan des mesures d'urgence de sa municipalité. Cette demande d'intervention est applicable seulement aux installations électriques d'Hydro-Québec et exclut les installations électriques privées.

### Solutions complémentaires envisagées

À la suite de l'analyse des risques contenue au schéma et selon les caractéristiques du territoire, si des services de sécurité incendie considèrent que la solution retenue ne sera pas suffisante pour répondre à certains de leurs besoins, ces derniers pourront prévoir, en collaboration avec Hydro-Québec, l'application de solutions complémentaires.

Avant qu'Hydro-Québec n'envisage l'application d'autres solutions, les services de sécurité incendie devront avoir :

- considéré les caractéristiques du territoire;
- procédé à l'analyse des risques conformément au schéma de couverture de risques;
- essayé la première solution retenue.



## Ligne directrice visant à favoriser l'intervention diligente du personnel de garde d'Hydro-Québec lors d'incendies

### Références

À titre de renseignement, voici des documents de référence portant sur les méthodes de travail sécuritaires près des installations électriques :

- *L'électricité et les intervenants de première ligne*, matériel composé d'un cédérom ou d'une vidéocassette conçu par Hydro-Québec, disponible auprès de l'Institut de protection contre les incendies du Québec (IPIQ);
- *Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie*, du ministère de la Sécurité publique, Partie V : *Les risques et les tactiques*, disponible dans le site Web du Ministère;
- Ligne directrice du ministère de la Sécurité publique *Intervention lors d'incidents impliquant des installations électriques ou à proximité de celles-ci* – mars 1998, disponible dans le site Web du Ministère.

Pour plus de précisions sur les modalités d'application de cette ligne directrice, communiquez avec le conseiller en sécurité incendie responsable de votre municipalité régionale de comté ou de votre autorité régionale.